



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Quand bien même l'Agirc et l'Arrco respecteront scrupuleusement l'accord d'octobre 2015 sur la revalorisation des retraites complémentaires, notamment en ne reportant pas - comme vont le faire les régimes de base et assimilés - cette revalorisation au 1^{er} janvier 2019 mais en la maintenant au 1^{er} novembre prochain (cf. ci-dessous), il n'en demeure pas moins que le pouvoir d'achat des retraités restera profondément affecté par l'ensemble des mesures prévues aux PLF et PLFSS pour 2019. Outre nos alertes médiatiques, ce coup porté à notre corps social sera exprimé avec toute la fermeté nécessaire auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé lors de la rencontre prévue prochainement. Le Président, P. Erbs- Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 17 septembre 2018

Colloque « Reste à charge » du 28 septembre 2018 : Plus de 150 personnes se sont inscrites ; la synthèse des travaux du colloque figure en annexe du présent numéro ; il est également disponible sur le site : www.retraite-cfr.fr

Projets de documents pour les délégués CFR : les documents relatifs, notamment, à la demande de représentativité et au catalogue historique des baisses de revenu sont en cours de finalisation ; ils seront présentés au prochain Bureau.

Proposition d'assurance complémentaire santé : le Bureau donne son accord pour l'élaboration par la Commission « Santé » d'un cahier des charges

Projet d'actualisation de la courbe d'évolution des pensions : un nouveau tracé historique de la courbe est envisagé ; la proposition sera soumise à un prochain Bureau.

Questions diverses :

1 – Un rendez-vous avec le Défenseur des droits est programmé pour le 8 octobre.

2 – Le prélèvement à la source sur les pensions des régimes de base de décembre versées en janvier est conforme aux dispositions fiscales.

3 – Pour la consultation citoyenne sur la réforme des retraites, le document sur la sensibilisation à destination des adhérents sera diffusé avant clôture de la consultation prévue pour fin octobre.

4 – Le rendez-vous pris le 19 septembre sur le thème des droits conjugaux et familiaux des retraités avec Mme Vignon, Rapporteuse pour avis au nom de la Commission des Affaires sociales a permis de réitérer les revendications de la CFR sur la hausse de la CSG et de la sous-revalorisation annoncée des pensions.

5 – Sur ce dernier sujet de la revalorisation insuffisante des pensions, un rendez-vous avec le Ministère des Solidarités et de la Santé est à programmer.

Commission « Retraite » du 8 octobre 2018

Réforme des retraites : Le point a été fait sur les documents élaborés par le groupe de travail ; la rencontre avec J.P. Delevoye reste à programmer pour s'assurer de l'intégration de la CFR dans le calendrier de la concertation avec les partenaires sociaux qui a débuté le 10 octobre. Pour la consultation citoyenne, le canevas questions/réponses est validé pour diffusion aux associations. Un document synthétique questions/réponses destiné à vulgariser le projet au sein des associations sera proposé sous une forme appropriée.

Revalorisation Agirc-Arrco : La revalorisation annoncée de 0,6 % au 1^{er} novembre prochain est conforme à l'accord d'octobre 2015 : inflation = 1,6 % - 1% désindexation = 0,6 %.

Commission « Santé » du 10 septembre 2018

Travaux sur le RAC Zéro : Le détail des mesures, dans les textes officiels, reste à analyser ; l'évolution tarifaire et les garanties des complémentaires santé devront faire l'objet d'une attention particulière.

Plan national de santé publique : Il fera l'objet d'une première approche lors de la prochaine réunion.

Comptes de l'assurance maladie : Le retour à l'équilibre après 17 années de déficit ne doit cependant pas masquer que la prise en charge sanitaire et la couverture sociale restent à améliorer.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

